

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° /MITS.DGTFP.FP.22026

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle UNZIEL Roberte Yvette
dans les cadres de la catégorie A hi-
érarchie 1 des Services Administratifs
et Financiers - SAF (Administration Gé-
nérale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie 1 des Services Administratifs et Financiers
(SAF) ;
- (/u le décret n° 74-229 du 10.6.1974 portant attribution
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplô-
mes de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de
Commerce ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/190/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 5092/MEN-DGEC-DCB du 27 Août 1982 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant de dossier
constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229, des 29-12-1962 et 10-6-1974 susvisés, Mademoiselle ONDZIEL Roberte Yvette née le 13 Août 1956 à Makoua Penda, titulaire du Diplôme d'Economiste obtenu à l'Université KARL MARX des Sciences Economiques de Budapest (HONGRIE) est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur de 2^e échelon stagiaire indice 890.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 19 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTEP/DFP 3
DFE/BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
MINI FINANCES 2
DOSSIER 3
INTERESSEE 1
SGCM/BC 2.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-